



Avec le soutien de l'Agence de l'Eau, le syndicat Rhône Ventoux modernise ses réseaux d'eau potable

Dans un contexte de pression croissante sur la ressource en eau, le Syndicat Rhône Ventoux poursuit ses efforts pour garantir une gestion durable de l'eau potable sur les 37 communes du Vaucluse qu'il dessert.

En 2025, plus de 6 200 mètres de réseaux vétustes ou fragiles seront remplacés dans le cadre d'un programme de modernisation, soutenu financièrement par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Huit communes sont concernées par ce programme : Aubignan, Bédoin, Le Beaucet, Lafare, Malemort-du-Comtat, Mazan, La Roque-sur-Pernes et Saint-Hippolyte-le-Graveyron. L'objectif est clair : réduire les fuites, préserver la ressource et améliorer le rendement de réseau, dans un contexte où chaque goutte compte.

Le coût total des travaux s'élève à 2,64 millions d'euros, dont 50 % sont financés par l'Agence de l'Eau, soit 1,32 million d'euros de subventions. Un soutien déterminant, qui permet au Syndicat de maintenir un haut niveau d'investissement sur le long terme.

En renouvelant ses réseaux, le Syndicat Rhône Ventoux œuvre concrètement à sécuriser l'alimentation en eau potable des habitants, tout en agissant activement en faveur de la lutte contre le gaspillage de l'eau.

L'agence de l'Eau est un établissement public de l'État qui œuvre pour la protection de l'eau et des milieux. Elle perçoit des taxes sur l'eau payées par tous les usagers et les réinvestit auprès des maîtres d'ouvrages (collectivités, industriels, agriculteurs et associations) selon les priorités inscrites dans son programme « Sauvons l'eau 2025-2030 ». Plus d'information sur www.eaurmc.fr

Les secteurs concernés par les travaux en 2025 :

- **Aubignan** : Avenue Majoral Jouve
- **Bédoin** : Route de Flassan
- **Le Beaucet** : Route départementale 210
- **Lafare** : Chemin des collets
- **Malemort du Comtat** : RD 77
- **Mazan** : Rue de l'allée
- **La Roque sur Pernes** : VC2
- **Saint-Hippolyte le Graveyron** : Chemin de la Roque Alric

